

MINISTERE DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
COMITE DE SUPERVISION DE L'ITIE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple- Un But – Une Foi



**COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME SESSION  
STATUTAIRE DU COMITE DE SUPERVISION DE  
L'ITIE-MALI**

Bamako, le 11 Avril 2024.

Sous la haute présidence de **Dr Choguel Kokalla MAIGA**, Premier Ministre, Président du Comité de Supervision de l'ITIE-Mali, s'est tenue la septième session statutaire annuelle du Comité de Supervision le jeudi 11 Avril 2024 à 11 h dans la salle de réunion de la primature.

Les membres du Comité de Supervision présents à cette session étaient :

- Colonel Abdoulaye MAIGA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Professeur Amadou KEITA, Ministre des Mines ;
- M. Alousseini SANOU Ministre de l'Economie et des Finances ;
- M. Mahamadou SAMAKE, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- M. Moussa Alassane DIALLO, Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- M. Imrane Abdoulaye TOURE, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- M. Alhamdou Ag ILYENE, Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration ;
- M. Boureïma Allaye TOURE, Président du Conseil National de la Société Civile ;
- M. Abdoulaye PONA, Président de la Chambre des Mines du Mali.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

1. Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali ;
2. Etat de mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Comité de Supervision ;
3. Présentation de la synthèse des rapports ITIE 2020 et 2021 ;
4. Présentation du plan de travail annuel 2024 du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali ;
5. Divers.

## **I. Déroulement des travaux :**

### **1- Cérémonie d'ouverture :**

L'ouverture de la session a été marquée par l'allocution du Dr Choguel Kokalla MAIGA, Premier Ministre, Président du Comité de Supervision de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE-Mali). Il a rappelé que la tenue de cette session statutaire montre l'engagement du Gouvernement et des plus hautes autorités du Mali à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance de son secteur extractif.

Cet engagement s'est matérialisé par l'institution dans le code minier de 2023 de deux dispositions relatives à l'ITIE. Ainsi, en ses articles 6 et 23, le Code réaffirme l'adhésion du Mali aux initiatives de bonne gouvernance et exige de tout titulaire de titre minier de se conformer aux principes et

exigences d'éthique et de bonne gouvernance tels qu'édictés par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives.

En poursuivant son allocution, il a également insisté sur l'apport du secteur minier à l'économie nationale et aux collectivités des zones minières à travers les recettes d'exportation, la contribution au PIB et aux recettes budgétaires, à la création d'emplois et aux retombées au bénéfice des populations locales. Toute chose qui confirme une fois de plus la centralité et la vitalité du secteur extractif pour l'économie du pays.

Il a terminé son allocution par remercier et féliciter les membres des Comités de supervision, de pilotage et du Secrétariat permanent pour leur engagement grâce auquel le Mali a accompli des progrès et les a exhortés à poursuivre la mise en œuvre adaptée de l'ITIE.

## **2- Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali :**

Le Ministre des Mines, Professeur Amadou KEITA a présenté l'état de mise en œuvre de l'ITIE depuis l'adhésion du Mali à cette initiative. La présentation est structurée comme suit :

- l'historique de l'adhésion du Mali à l'ITIE ;
- le rappel du fonctionnement des organes de l'ITIE ;
- l'historique de la validation du Mali à la norme ITIE ;
- les acquis en termes de mise en œuvre de l'ITIE ;
- les difficultés rencontrées ;
- l'état de la validation du Mali en cours portant sur une évaluation ciblée des cinq (05) exigences de la norme ITIE.

S'agissant de la validation du Mali en cours, le Ministre des Mines a rappelé le contexte particulier portant sur une évaluation ciblée de cinq (05) exigences de la norme ITIE :

- l'engagement de l'État (Exigence 1.1) ;
- l'engagement de la société civile (Exigence 1.3) ;
- l'octroi de contrats et de licences (Exigence 2.2) ;
- le registre des licences (Exigence 2.3) ;
- la divulgation des contrats (Exigence 2.4).

L'état de mise en œuvre de ces cinq (05) exigences a été développé par le Ministre et il est attendu un examen objectif de la validation au prochain conseil d'administration au mois de juin 2024.

## **3- Etat de la mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Comité de Supervision :**

Le Ministre des Mines, Professeur Amadou KEITA a présenté l'état de la mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Comité de Supervision tenue le 19 Juillet 2019. Il s'agit, entre autres, de :

- proposer une note sur la stratégie de mobilisation des ressources financières pérennes pour le financement des activités des organes de l'ITIE-Mali et les plans de travail ITIE ;
- renforcer la Communication de l'ITIE ;

- donner des explications cohérentes aux écarts dans les prochains rapports ITIE-Mali ;
- mettre en œuvre convenablement les mesures correctives avant la prochaine validation ;
- tenir une réunion de concertation des Secrétaires Généraux des Ministères concernés par la production des rapports ITIE avant leur publication ;
- mettre l'accent sur la collecte et la divulgation des données des transferts infranationaux au bénéfice des collectivités ;
- faire l'auto-évaluation des mesures correctives avant l'échéance de juin 2020 ;
- valider les compte- rendus des sessions du Comité de Supervision par ses membres avant leur signature.

De la présentation, il ressort que le niveau d'exécution de ces recommandations est globalement satisfaisant. Sur huit (08) recommandations, cinq (05) ont été mises en œuvre, deux (02) sont en cours d'exécution et une (01) n'a pas été satisfaite. Les membres du Comité de Supervision demandent au Comité de Pilotage et au Secrétariat permanent de poursuivre les efforts de mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le Comité de Supervision.

#### **4- Présentation de la synthèse des rapports ITIE 2020 et 2021 :**

Une présentation de la synthèse des rapports ITIE 2020 et 2021 a été faite par le Secrétaire Permanent par intérim de l'ITIE-Mali. Des informations tant contextuelles que financières sur le secteur extractif portant sur les années fiscales 2020 et 2021 ont été partagées avec les membres du Comité de Supervision. Il s'agit de : la contribution du secteur extractif à l'économie nationale (les exportations 82%, PIB 10% ; recettes budgétaires, 21%..), au budget des collectivités locales 2% des recettes du secteur extractif au titre du transfert des patentes, des écarts de réconciliation des flux de paiements effectués par les industries extractives et les revenus perçus par l'Etat et de leurs explications : les écarts sont de l'ordre de 1% par rapport aux revenus perçus par l'Etat et sont essentiellement dus au paiement par compensation des crédits de TVA des compagnies minières. D'autres informations comme les bénéficiaires effectifs, les paiements sociaux, les transactions avec les fournisseurs des biens et services, les titres miniers valides, octroyés et transférés... ont fait l'objet de débats avec les membres du Comité de supervision.

#### **5- Plan de travail annuel 2024 du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali :**

Le plan de travail annuel 2024 du Comité de Pilotage a été présenté par le secrétaire Permanent par intérim de l'ITIE-Mali.

La présentation du plan de travail était structurée comme suit : les axes stratégiques et les coûts de mise en œuvre.

Des axes stratégiques, on retient :

- **Axe1 : cadre légal et réglementaire ;**
- **Axe 2: gouvernance des organes de l'ITIE ;**
- **Axe 3: transparence des titres et conventions miniers et pétroliers, propriété réelle ;**
- **Axe 4: résultats et impacts ;**
- **Axe 5: pérennisation du processus ITIE ;**

- **Axe 6: communication ;**
- **Axe 7: renforcement des capacités ;**
- **Axe 8: fonctionnement du Secrétariat Permanent.**

Les axes comprennent les objectifs, les activités de mise en œuvre de l'ITIE, les résultats et les indicateurs.

S'agissant des coûts de mise en œuvre, ils s'élèvent à Quatre cent vingt-trois (423) millions de F CFA répartis comme suit :

- Deux cent cinquante-six, (256) millions comme apport du Gouvernement, soit 61% ;
- Cent soixante-sept (167) millions comme apport des partenaires au développement, soit 39%.

#### **6- Echanges et discussions sur les documents présentés :**

Après la présentation des documents, les échanges ont porté sur les points suivants :

- l'évaluation du Mali en cours portant sur l'évaluation ciblée des cinq (05) exigences de la norme ITIE ;
- l'harmonisation des données entre les organismes collecteurs de l'Etat avant la publication des rapports ITIE ;
- la nécessité d'assurer de façon pérenne le financement des activités de l'ITIE avec la clôture du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines de la Banque Mondiale ;
- les mécanismes d'opérationnalisation du registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives auprès du RCCM ;
- la collecte des données exhaustives sur l'artisanat minier ;
- la vulgarisation des lois portant code minier et contenu local ;
- l'utilisation des langues nationales (locales) dans la vulgarisation des données ITIE auprès des communautés ;
- l'intégration des données environnementales dans les rapports ITIE ;
- la réduction et explication des écarts issus du rapprochement des données ITIE ;
- la relecture des textes de création et du fonctionnement des organes de l'ITIE.

#### **II- Recommandations :**

Les recommandations suivantes ont été formulées par les membres du Comité de Supervision.

##### **Recommandation reconduite :**

- organiser une réunion de coordination des secrétaires généraux des ministères concernés avant la publication des rapports ITIE ;

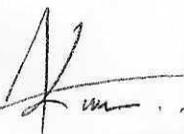
##### **Nouvelles recommandations :**

- relire les textes de création et de fonctionnement des organes de l'ITIE ;
- opérationnaliser le registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives auprès du RCCM ;

- Organiser une réunion de coordination des secrétaires généraux des ministères concernés avant la publication des rapports ITIE ;
- Intégrer les données environnementales dans les rapports ITIE ;
- Assurer un suivi de la validation du Mali à la norme ITIE ;
- Assurer le financement pérenne des activités inscrites dans le plan de travail.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 13h00 mn.

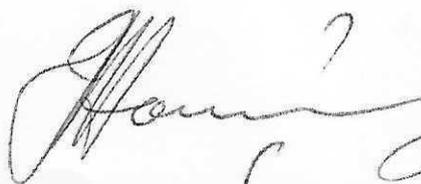
Le Rapporteur



**Pr Amadou KEITA**  
Ministre des Mines,  
Président du Comité de Pilotage



Le Président de Séance



**Dr Choguel Kokalla MAIGA**  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Président du Comité de Supervision de l'ITIE-Mali

